



Règlement des CLM & Gentleman

La participation aux CLM et Gentleman de la commission vélo Fsgt 69 est ouverte aux titulaires d'une licence Fsgt, Ufolep, FFC et non licenciés avec certificat médical de moins de trois mois pour la pratique du sport cycliste en compétition.

Pendant le déroulement :

- L'échauffement est toléré pour la « reconnaissance » du circuit avec le port d'un gilet jaune.
- Obligation de s'arrêter sur le bord de la route à l'approche de concurrent.
- **Interdiction de passer sur la ligne d'arrivée** pendant le déroulement d'une compétition

Tout manquement à ces règles donnera lieu à la mise hors course

Tarif des engagements

CLM Ind. = 7 à 10 euro (Selon la prestation de l'organisation)

CLM par équipe ou Gentleman = 7 à 10 euro par coureur (Selon la prestation de l'organisation) Il est accepté un surcout d'engagement de 2€ maximum en cas de prestation, coût d'organisation ou récompense supérieur des épreuves traditionnelles.

Challenge des contre la montre

Pour le challenge des CLM, seuls les points FSGT 69 sont comptabilisés selon le barème suivant :

- Du 1^{er} au 13^{ème} les coureurs obtiennent : 30, 26, 22, 18, 16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, puis 4 points à tous les autres.

Ce challenge individuel récompense le meilleur coureur par catégorie de valeur sur les épreuves de contre la montre individuel en cote et sur le plat. Des points au classement scratch sont attribués ainsi : 80 points minimum au premier à condition que le dernier marque au moins 10 points

- ex 1 : 60 classés, le 1er marque 80 points et le 60^{ème} 21 points
- ex 2 : 71 classés, le 1er marque 80 points et le 71^{ème} 10 points
- ex 3 : 80 classés, le 1er marque 89 points et le 80^{ème} 10 points

Les points FSGT 69 venant s'ajouter aux points scratch sont comptabilisés selon le barème suivant :

- Du 1^{er} au 13^{ème} les coureurs obtiennent : 30, 26, 22, 18, 16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, puis 4 points pour tous les autres.